

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2025

Le Conseil Municipal est convoqué pour le jeudi 06 février à 19 h dans la salle de réunion de la mairie. Les membres du conseil municipal de la Commune d'Angles-sur-l'Anglin, dûment convoqués par le Maire, M. Jean-Marie PETIT-CLAIR, se sont réunis en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie.

Date de convocation : le 1^{er} février 2025

Date d'affichage : le 1^{er} février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Membres présents : M. AURIAULT Jean-Marc, M. BARDOU Albert, Mme BASTARD Dominique, Mme CHEDOZEAU Marie-Paule, Mme ETEVE Sylviane, Mme GUIONNET Claudie, M. PETIT-CLAIR Jean-Marie, et M. TRANCHANT Frédéric.

Membres absents excusés : Mme LE TEXIER Emilie donne pouvoir à Mme ETEVE Sylviane. M. TRICOCHÉ Adrien.

Mme BASTARD Dominique est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la précédente séance du conseil municipal du 17 décembre 2024 et invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce dernier. **Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.**

I / HOMMAGE A CHARLES TIPHANNEAU, MAIRE HONORAIRE.

Le conseil municipal souhaite rendre hommage à M. Charles TIPHANNEAU, Maire de 1988 à 2008, décédé le 29 janvier 2025, en observant une minute de silence.

II / ÉLECTION DES 3 SUPPLEANTS À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Vu la délibération N°2020/41 du 16/12/2020 désignant les membres des commissions communales dont la commission « Finances et Ressources humaines – Relations institutionnelles – Aménagement du territoire – Marchés publics »,

Vu la démission de M. Roberto MACCHIARELLI en date du 11 février 2022,

Vu la démission de M. Paul PIERRON en date du 17 juin 2024,

Vu la délibération N°2024/049 du 21 Novembre 2024 désignant le président de la commission d'appel d'offres et trois membres titulaires,

Considérant qu'au cours de la désignation des membres de la commission d'appel d'offres dans le cadre de la rénovation des logements de l'école, seul les membres titulaires ont été élus, Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,
Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Sont candidats au poste de suppléant :

- Mme Dominique BASTARD,
- Mme Claudie GUIONNET,
- M. Frédéric TRANCHANT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De désigner en tant que :

Membres suppléants :

- Mme Dominique BASTARD,
- Mme Claudie GUIONNET,
- M. Frédéric TRANCHANT.

III / PROJET DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE L'ÉCOLE.

Monsieur le Maire rappelle que les logements situés en face de l'école communale ont fait l'objet d'un diagnostic et d'une étude de faisabilité concernant sa rénovation dans le courant de l'année 2023. L'estimation prévisionnelle du coût des travaux est de 474 000,00 €. Ce travail a été réalisé par le syndicat Énergies Vienne et la société ASCISTE.

En plus de réaliser une rénovation thermique et énergétique du bâtiment, la commune souhaite :

- Le raccordement au réseau d'assainissement collectif
- La rénovation des logements droit du RDC et du R+1
- La rénovation des parties communes
- L'aménagement des combles pour y installer des appartements type T2.

Pour ce faire la commune a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre en novembre dernier pour la conception et le suivi des travaux. Monsieur le maire demande à M. Albert BARDOU de faire un retour de cette consultation au conseil municipal.

M. Albert BARDOU indique que quatre cabinets d'architecte ont répondu à la consultation. Une analyse des offres a été réalisée par le cabinet Asciste, rémunéré par le syndicat Energie Vienne.

La commission d'appel de la commune s'est réunie le 15 janvier dernier et partage l'analyse réalisée par Asciste. Sachant que les offres sont valables 190 jours à compter du 18 novembre 2024, que le plan de financement n'est pas finalisé et que des questions restent en suspens sur l'engagement de la commune, M. Albert BARDOU propose de se laisser du temps pour attribuer le marché et délibérer sur le plan de financement.

Monsieur le Maire partage cette analyse, indique qu'il pourra être nécessaire de phaser les travaux. Il précise que la priorité est la rénovation thermique du bâtiment et la remise en état du logement au rez-de-chaussée droit pour sa mise en location.

IV / PROJET D'AMÉNAGEMENT DES BORDS DE L'ANGLIN.

Monsieur le Maire a souhaité inscrire ce sujet à l'ordre du jour afin de faire part des avancements sur ce dossier. Il donne la parole à M. Albert BARDOU.

Ce dernier indique qu'une réunion s'est tenue à la Sous-Préfecture de Châtelleraut le 15 janvier 2025 en présence notamment de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et de l'Inspecteur des Sites. L'ensemble des parties se sont mis d'accord sur le projet et sur les démarches administratives préalables à entreprendre. Un rétroplanning a également été validé pour que l'activité canoës puisse débuter fin avril, idéalement pour le week-end de Pâques, sous réserve des aléas climatiques et des aléas de chantier.

Il précise que la partie génie civil comprenant, entre autres la renaturation du quai Périvier en mélange terre pierre et le terrassement de la tranchée pour la pose de fourreaux d'éclairage public, fera l'objet d'une consultation dans le cadre du marché de travaux de voirie de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut.

A propos du conteneur nécessaire pour stocker le matériel de l'activité canoës, il indique avoir obtenu des devis qui restent à finaliser. Il précise que l'ABF souhaite un habillage en acier corten sur deux faces du conteneur. Il indique également avoir eu un premier devis pour le raccordement électrique de l'éclairage public. A ce stade il manque un devis pour les candélabres et pour les tables de pique-nique.

La demande d'occupation par Canoecolo a été envoyée.

Enfin il indique qu'à ce jour il n'est pas nécessaire de délibérer sur un nouveau plan de financement puisque des modifications restent à apporter sur celui qui a fait l'objet d'une délibération le 21 octobre 2024, tant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses.

V / DON À MAYOTTE.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Angles-sur-l'Anglin tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, après en avoir délibéré à l'unanimité pour, le conseil municipal décide de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 400,00 €
- à la Protection civile, association sise Tour Essor – 14 rue Scandicci 93500 PANTIN
- d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VI / CESSION FONCIÈRE LOTISSEMENT COMMUNAL.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de constructions de 3 logements sociaux, par Habitat de la Vienne, dans le lotissement communal rue des petits Breux.

L'entreprise MCH, en tant que promoteur, se propose de réaliser les 3 logements à destination sociale pour le compte d'Habitat de la Vienne, 2 type-3 et 1 type-4, dans le cadre d'une VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement).

Afin de pouvoir réaliser cette opération, la parcelle cadastrée section AB numéro 732 pour une superficie de 1 376m², correspondant au lot n°9 du lotissement communal, nécessaire à cette opération, sera cédée à l'entreprise MCH à un euro €.

Pour la viabilisation de la parcelle, un passage technique d'environ 1m50 sera constitué en fond des logements sur la parcelle AB732 par le promoteur.

Cette bande de terrain sera rétrocédée à un euro € à la Mairie lors de la livraison des logements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la cession de la parcelle AB-732 au prix de un euro (1,00 €) à l'entreprise MCH,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VII / QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire laisse la parole au conseil municipal si l'un de ses membres souhaite s'exprimer.

M. Jean-Marc AURIAULT fait part de ses démarches concernant la propriété sise 1 rue d'Enfer, dont une partie de la lucarne se dégrade fortement et menace de tomber sur la chaussée. L'usufruitière identifiée est Mme Coquet, sous tutelle de l'UDAF. Un courrier lui a été adressé pour une demande d'accès au bâtiment, afin de sécuriser les pièces dangereuses.

Mme Sylviane ETEVE souhaite savoir si un protocole est prévu lorsque l'agent en charge de l'accueil des enfants à l'école, Mme Marielle PETIT-CLAIR, est absente pour raison de santé. De plus, d'après les dernières informations, le Regroupement Pédagogique Intercommunal ne sera pas concerné par une fermeture de classe à la rentrée 2025.

M. Albert BARDOU indique qu'un deuxième comptage de vitesse a été réalisé en décembre (suite à la mise en place des aménagements expérimentaux) et que les résultats seront bientôt reçus en Mairie. M. Albert BARDOU fait également écho d'un problème de stationnement en face du magasin d'antiquité.

Les conseillers municipaux évoquent la vente du fonds de commerce SNC Le Bellevue. Après consultation de l'étude Plazanet, il apparaît qu'il a été signé le 16 janvier 2025 une promesse de fonds de commerce sous condition suspensive de renouvellement de bail. Cette promesse a été signée entre la SNC Le Bellevue et un repreneur originaire de Carcassonne.

Certains membres du conseil municipal souhaitent organiser une réunion avec l'association des Aînés à propos de la salle mis à disposition et du mobilier s'y trouvant.

Mme Marie-Paule CHEDOZEAU informe que l'Association des Bénévoles et Amis du Réseau des Bibliothèques (ABARB) organisera un salon du livre dénommé « Livr'ensemble » à Pleumartin, et qu'une animation autour de la lecture est prévue le vendredi 26 septembre en soirée, à la salle des fêtes.

Les conseillers municipaux se demandent si le feu de la St-Jean aura lieu le 20 juin, car c'est également la date retenue pour la fête de l'école, qui aura lieu à Angles cette année. Il est convenu que le feu peut se faire à la fin de la fête de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2025

Signatures des Conseillers Municipaux

Jean-Marie PETIT-CLAIR

Albert BARDOU

Dominique BASTARD

Emilie LE TEXIER
(Absente)

Jean-Marc AURIAULT

Adrien TRICOCHÉ
(Absent)

Claudie GUIONNET

Marie-Paule CHEDOZEAU

Sylviane ETEVE

Frédéric TRANCHANT